

Contester une décision de l'Enim

Évolution des modalités de recours pour les décisions d'ordre médical

Domaine(s) :

- L'Enim

Dans le cadre de la réforme du précontentieux de la sécurité sociale, le recours à la voie de l'expertise médicale [1] est remplacée par une contestation formée devant « une commission amiable statuant en matière médicale » [2]. Cette nouvelle modalité entre en vigueur le 1er mai 2022.

Ce qui change pour vous ?

Cette procédure vous permettra de bénéficier d'un délai de réponse plus rapide à vos contestations relatives aux décisions de l'Enim d'ordre médical dans le domaine de l'assurance maladie et des risques professionnels (accidents du travail/maladies professionnelles).

[Pour plus d'informations sur la contestation d'une décision de l'Enim](#) [1]

Mis à jour le 29/04/22

^[1] Abrogation de l'article L141-1 du code de la sécurité sociale

^[2] Article R721-11 du code de la sécurité sociale

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/evolution-modalites-de-recours-pour-decisions-dordre-medical>